

## LEGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCES-VERBAL no 11

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 25 octobre 2017 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Yohan Ziehli

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 13 septembre 2017
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
- 4.1. Postulat de M. Philippe Neyroud (PS) « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland »
5. Préavis
- 5.1. Préavis municipal N° 23/2017 - Révision du règlement du port
- 5.2. Préavis municipal N° 24/2017 - Budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 5.3. Préavis municipal N° 25/2017 - Budget 2018 du Fonds culturel Riviera (FCR)
- 5.4. Préavis municipal N° 26/2017 - Réponse au postulat de M. Pierre Frey (LTDPL & PBD) « FCR, de la nécessité de réviser les critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires »
6. Rapports
- 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (Les Verts) « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »
- 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2017 - Réponse à la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblent les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et proposition de modification du règlement du Conseil communal
- 6.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2017 - Réponse à la motion de M. Etienne Balestra (PS) « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires »
- 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2017 - Réponse au postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »
- 6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2017 - Réponse au postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »
- 6.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2017 - Demande de crédit de Fr. 500'120.-- pour financer la partie située sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz du réaménagement du chemin des Boulingrins et la construction d'un giratoire sur la route de Blonay

- 6.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2017 - Arrêté d'imposition pour l'année 2018
7. Communications municipales
- 7.1. Communication N° 8/2017 - Mise en service de la nouvelle ligne de bus VMCV N° 209 entre La Tour-de-Peilz et la gare de Vevey
- 7.2. Communication N° 9/2017 - Acquisition du bâtiment et de la parcelle N° 62 auprès de Romande Energie SA
8. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers

## **Appel**

68 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anne-Marie Arnaud – Lucia Fesselet-Comina – Pierre Fontana – Mathias Lorandi – Claude-Alain Luy – Nicolas Mattenberger – Pierre Mottier – Pierre-André Oberson – Serge Overney – Jean-Yves Schmidhauser – Anna Tobler – Jean-François Treyvaud – Cédric Urech – Roger Urech – Dominique Vaucoret – Antonia Winter

M. le Président ouvre la 2<sup>ème</sup> séance de l'année politique 2017-2018, 11<sup>ème</sup> séance de la législature, en saluant les personnes présentes, la presse et le public, ainsi que les représentants des forces de l'ordre, les sergents Roger Trolliet et Frank Heusser. M. R. Trolliet prendra sa retraite l'année prochaine et exerce en ce moment avec celui qui le remplacera. Merci et félicitations pour leur engagement de tous les jours envers notre commune. M. le Président souhaite enfin que les débats soient placés sous le signe du respect mutuel, du fair-play et de la bénédiction du Très Haut.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Les objets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

Point 4 nouveau : Election de M. D. Vaucoret à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Philippe Neyroud (PS), démissionnaire

Point 5.2 : Interpellation de M. L. Gonin intitulée « Devenons vraiment transparents »

Point 6.5 : Préavis municipal N° 27/2017 - Projet de budget de la Commune pour l'exercice 2018

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

### **2. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 13 septembre 2017**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 10 de la séance du 13 septembre 2017 est adopté à une très large majorité (deux abstentions), avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du bureau du Conseil communal**

- Nous avons appris le décès de M. Manuel Cornut, fils de notre ancien collègue Daniel Cornut, lors d'un accident de montagne. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence
- Un point a été ajouté à l'ordre du jour pour une information au Conseil communal par ses re-

présentants au sein des organismes intercommunaux. Les personnes qui souhaitent prendre la parole à ce point sont priées, dans la mesure du possible, de transmettre leur texte à l'avance afin qu'il puisse être joint aux documents de la séance

- Lettre de Mme G. Durand annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance

#### **4. Election de M. Dominique Vaucoret à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Philippe Neyroud (PS), démissionnaire**

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Dominique Vaucoret est nommé de manière tacite et par acclamation à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera.

#### **5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

##### **5.1. Postulat de M. Philippe Neyroud (PS) « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland »**

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Le bien-être des Boélandes et des Boélands passe aussi par le plaisir de pratiquer, en tout temps et à toute saison, des activités sportives en plein air. Il en va de la joie de vivre et de la bonne santé physique de la population.

Les beaux jours venus, beaucoup d'entre eux aiment en effet s'adonner à une activité sportive ou un simple exercice pour le plaisir sur les plages et sur les quais, dans les parcs publics. Pour d'autres, la mise à disposition par la Commune d'équipements publics en plein air pourrait s'avérer une incitation gratuite, positive en termes de cohésion sociale et de santé publique, disponible toute l'année - ou presque.

Jouissant d'un réel succès, les mobiliers de « street workout » et de fitness urbain peuvent répondre à un tel besoin et dans le même temps valoriser l'espace public. De telles installations permettent à tout un chacun, familles, enfants, parents, de s'entraîner sans risque, gratuitement et en plein air. Ces structures métalliques pour exercices de force : dites « street workout » ; ou engins d'exercices plus légers tels que vélos, marcheurs etc. : dits matériel de fitness urbain, s'adressent à un public intergénérationnel quel que soit son niveau de condition physique.

S'appuyant sur la volonté du Canton de Vaud qui, désireux de développer la promotion de la santé par l'activité physique et le sport, a développé un programme de subventions aux communes pour la réalisation de telles installations, certaines ont à leur tour décidé d'encourager l'activité physique en investissant dans un projet dont les contraintes techniques d'installation et les frais d'entretien s'avèrent très limités. Sans être exhaustif, on peut citer ici :

- La Ville de Lausanne, qui possède déjà 3 locations mixtes de « street workout » et de fitness urbain, et prévoit de se doter d'un 4ème site courant 2018.
- Morges, qui à l'initiative du Parlement des Jeunes puis d'un préavis de la Municipalité voté à une large majorité, a procédé cet été à l'équipement d'une installation de « street workout » dans le

parc de Vertou. Pour la Municipale en charge de la Cohésion sociale, « un succès en termes de fréquentation, avec un impact probable pas encore mesuré sur la santé et les relations sociales. »

- A Pully, un postulat pour un tel équipement de l'espace public a aussi été déposé.
- Plus proche de nous enfin, Vevey a procédé au printemps à un test concluant aux Jardins du Rivage, avec une installation de fitness urbain équipée d'instructions d'usage et d'un dispositif pour comptabiliser la satisfaction des utilisateurs : en 6 semaines, 7'500 votes ont été enregistrés avec une réponse à plus de 80% positive. Un « formidable plébiscite de la population veveysane », selon le Municipal chargé du dossier, qui imagine déjà « un projet de plus grande ampleur encore pour valoriser l'ensemble des espaces verts du centre-ville, avec des activités autant ludiques qu'intenses ».

Partout le coût de ces installations s'est avéré modeste en regard du capital sympathie et de la convivialité qu'il génère auprès de la population. L'installation de « street workout » et de fitness urbain constituerait assurément une plus-value en termes de bien-être, de santé physique et de lieux de convivialité pour les Boélandes et les Boélands. Cela répondrait également à la volonté de la Municipalité de mieux valoriser et animer la Place des Anciens-Fossés, et d'autres lieux publics encore.

Par conséquent je demande à la Municipalité de :

1. Considérer l'impact en termes de cohésion sociale et de santé publique que représenterait l'installation de sites de « street workout » et de fitness urbain dans l'espace public boéland
2. Etudier la faisabilité technique et budgétaire de telles installations
3. Et déterminer quel espace public serait le plus adéquat pour accueillir à court terme au moins un site mixte, ou un premier site test de fitness urbain suivi d'un autre de « street workout », étant entendu qu'un tel équipement en plein air pourrait se réaliser en plusieurs lieux publics distincts pour concerner les citoyen-ne-s du haut comme du bas de la Commune.

Je demande que mon postulat soit renvoyé à une commission pour sa prise en considération. »

M. Ph. Neyroud rappelle l'adage « Mens sana in corpore sano » (un esprit sain dans un corps sain). Le but de son postulat est d'agir sur la seconde partie de cet adage en offrant une proposition concrète et attractive, à prix modique, à la population boélande. Les Chinois, à qui l'on doit de grandes choses, pratiquent depuis des millénaires des exercices de gymnastique dans la rue, auxquels chacun peut participer à son rythme. En Europe, malgré l'héritage latin de l'adage, on ne s'y est mis que tardivement, puisqu'un tel mouvement a vu le jour à l'aube du 21ème siècle. Mais pas à La Tour-de-Peilz ! Le « street workout » ou fitness urbain sont des exercices physiques réalisés en plein air à l'aide de structures métalliques ou d'engins d'exercices plus légers tels que vélos, marcheurs, etc. Ces appareils proposent une grande variété et liberté d'exercices qui s'adressent à toutes et tous, quel que soit l'âge ou le niveau de préparation physique. De telles installations publiques, mises à disposition en libre accès tout au long de l'année, peuvent être réalisées à moindre frais ; elles ne nécessitent aucune surveillance et que peu d'entretien. Assortis d'explications sur leur utilisation, ces équipements s'inscrivent dans une politique d'encouragement de l'activité physique et de promotion de la santé par le sport, et favorisent la sensibilisation de toutes les couches de la population aux bienfaits du mouvement. En Suisse, ce genre d'infrastructures doit répondre à des normes relativement peu contraignantes. Le Canton de Vaud, dans sa politique de promotion de la santé par le sport (Dispositif Sport-Santé, Août 2016), alloue une subvention aux communes qui mènent à bien des projets de musculation urbaine (jusqu'à 25% du coût d'installation). Plusieurs communes vaudoises en ont déjà fait l'acquisition. Le postulat ne cite que quelques actions menées à Morges, Lausanne ou Vevey, dont le

test mené au printemps dernier a déjà débouché sur une installation fixe au quai Maria Belgia. Mais les exemples sont légion proche de chez nous et plus loin à la ronde. Alors pourquoi pas à La Tour-de-Peilz ? Plusieurs clubs privés proposent déjà des installations indoor, marque manifeste d'un engouement de la population boélande pour le maintien physique. Des installations publiques ne se poseront nullement en concurrence à ces offres privées, bien au contraire ; elles sauront susciter encore plus d'engouement pour l'exercice physique et feront certainement naître des intentions de rejoindre ces offres privées indoor lors des longs mois d'hiver, étant entendu que la pratique d'efforts physiques en plein air est moins attractive lorsque les éléments sont contraires ou se déchaînent. Il est enfin un bénéfice non négligeable qu'il faut relever : lorsqu'elle est implantée dans un lieu de passage accessible à tous, une telle infrastructure permet de créer du lien social et de la convivialité citoyenne autour du sport, en toute gratuité. Des investigations menées à Lausanne et Vevey lui ont permis de le vérifier. Partout, le taux d'utilisation de ces équipements est impressionnant, et cela génère des rassemblements intergénérationnels et interculturels. Alors pourquoi ne pas y adhérer, à l'heure où la volonté de valoriser certains espaces publics de la commune auprès des citoyens est clairement affichée ? Encouragé par des échanges avec un autre conseiller communal partageant ses vues tout en étant issu d'un autre parti, il demande à la Municipalité de :

1. Considérer l'impact en termes de cohésion sociale et de santé publique que représenterait l'installation de sites de « street workout » et de fitness urbain dans l'espace public boéland
2. Etudier la faisabilité technique et budgétaire de telles installations
3. Déterminer quel espace public serait le plus adéquat pour accueillir à court terme au moins un site mixte, ou un premier site test de fitness urbain suivi d'un autre de « street workout », étant entendu qu'un tel équipement en plein air pourrait se réaliser en plusieurs lieux publics distincts pour concerner les citoyen-ne-s du haut comme du bas de la commune.

M. le Syndic indique que la Municipalité propose que ce postulat lui soit transmis directement.

M. Ph. Neyroud prend acte avec plaisir de cette proposition.

M. M. Rohrer indique que La Tour-de-Peilz Libre & PBD soutient ce projet, qu'il trouve fort intéressant et fort utile. Il émet toutefois le vœu que la Municipalité définisse, dans son projet, la responsabilité du suivi des installations et de leur fonctionnement, qu'elle tienne compte des coûts d'entretien et étudie aussi la question de la responsabilité en cas d'accident. La responsabilité individuelle est engagée, mais qu'en est-il de la responsabilité de la commune puisque ces installations seront situées sur le domaine public ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (cinq abstentions).

## 5.2. Interpellation de MM. Ludovic Gonin (UDC) et José Espinosa (PLR) « Devenons vraiment transparents »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Transparence ». Au sens figuré, ce mot est utilisé pour qualifier une pratique sociale guidée par la sincérité et une parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique. C'est aussi rendre compte d'une activité et reconnaître ses erreurs.

Les divers médias font régulièrement les grands titres au sujet de la transparence de nos parlemen-

taires et Conseillers fédéraux. Si on l'écoute, on s'aperçoit que le peuple demande de la transparence de la part de ses élus ; c'est bien normal. Surfant sur la vague le Parti Socialiste suisse a même déposé une initiative fédérale traitant de « la transparence du financement des partis ».

La transparence des élus est manifestement un sujet de grande actualité.

L'article 49 de notre règlement du Conseil communal de La Tour-de-Peilz, figurant au chapitre consacré aux commissions, traite des « Incompatibilités » ; il est fondé sur l'article 40 lettre j de la loi sur les communes vaudoises consacrées à la « Récusation ». En revanche, notre règlement du Conseil communal ne traite pas de la transparence. Or, sans transparence, il y a moins de confiance et il est entre autres difficile de savoir si les dispositions légales susmentionnées sont respectées.

Si l'on prend l'exemple de notre voisine la commune de Montreux, on constate qu'elle a créé un site internet dédié uniquement au Conseil Communal (« conseilmontreux.ch »), qui liste les Conseillers communaux, en mentionnant leurs noms et leurs partis, de même que les éléments suivants, fournis par les élus eux-mêmes :

- a) ses activités professionnelles.
- b) les fonctions qu'il/elle assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, montreusiens ou non, de droit privé ou de droit public.
- c) les fonctions permanentes de direction qu'il/elle assume pour le compte de groupes d'intérêts montreusiens ou non, privés ou publics.
- d) les fonctions qu'il/elle assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes.
- e) les fonctions politiques importantes qu'il/elle exerce.

En donnant ces informations, les Conseillers communaux de Montreux, remplissent leurs obligations découlant du règlement du Conseil communal de Montreux et de la loi sur les communes vaudoises, d'une part, et font preuve de transparence envers les citoyens-électeurs qui leur ont fait confiance, d'autre part. Ils rendent ainsi notamment plus facile le contrôle du respect des dispositions liées aux incompatibilités et à la récusation et contribuent à prévenir les situations délicates, les polémiques et les scandales. Cette transparence renforce également le serment qu'ils ont prêté.

Au vu de ce qui précède, et profitant du fait que le Conseil communal de ce soir doit se prononcer sur le rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 12/2017 - concernant « la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblir les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et la proposition de modification du règlement du Conseil communal, je pose les questions suivantes à la Municipalité de La Tour-de-Peilz :

1. Existe-t-il un projet visant à introduire dans un règlement de la commune de La Tour-de-Peilz une obligation d'annoncer et de publier des informations sur les Conseillers communaux, similaire à celle qui est faite aux Conseillers communaux de Montreux ?
  - a. Dans l'affirmative, à quel stade ce projet se trouve-t-il ? Pouvez-vous le décrire ?
  - b. Dans la négative, pour quelles raisons ? La présente interpellation incite-t-elle la Municipalité à étudier cette question ?
2. La Municipalité a-t-elle l'intention d'utiliser la possibilité offerte par l'article 40 lettre j alinéa 4 de la

loi sur les communes prévoyant que « Le règlement du conseil peut instituer un registre des intérêts » ?

- a. Dans l'affirmative, dans quel délai ?
- b. Dans la négative, pour quelle raison ?

3. Des contrôles visant à détecter les incompatibilités sont-ils actuellement effectués ?

- a. Dans l'affirmative, selon quelle procédure ?
- b. Dans la négative, pourquoi ?

4. Y a-t-il actuellement des cas d'incompatibilité connus au sein du Conseil Communal et/ou de ses commissions?

- a. Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour y mettre fin et quelles ont été ces mesures ?

J'invite la Municipalité à répondre par écrit à cette interpellation et l'en remercie par avance. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 6. Préavis

### 6.1. Préavis municipal N° 23/2017 - Révision du règlement du port

M. M. Wüthrich souhaite formuler quelques remarques au sujet de ce préavis. L'art. 40 du règlement, al. o, stipule qu'il est interdit de se baigner à l'intérieur du port. Il serait à son sens judicieux de fixer clairement le périmètre du port dans le règlement, ou dans un plan annexé, car chaque été des nageurs se font semble-t-il engueuler, à tort ou à raison. A l'art. 33, on constate que le tarif ne change pas. La Tour-de-Peilz Libre & PBD craint même qu'il n'ait pas été modifié depuis 1968. Si on prend l'exemple d'un bateau de 6,50m × 2,40m, la taxe est de fr. 28.-/m<sup>2</sup>, soit fr. 436.80/an. Il n'y a ni taxe d'inscription, ni tarif indigène préférentiel. Si l'on compare avec d'autres ports du Haut-Lac :

Noville (fr. 60.-/m <sup>2</sup> )	fr. 936.-/an
Port Valais (fr. 50.-/m <sup>2</sup> )	fr. 780.-/an
Vevey Pichette	fr. 588.-/an
Vevey Plaisance	fr. 1'500.-/an

Il semble donc que La Tour-de-Peilz pratique les prix les moins chers de la région. Il serait de bon aloi que les Boélands bénéficient d'un tarif préférentiel, comme c'est le cas dans les autres ports avec les tarifs indigènes. En revanche, une adaptation à la hausse pour les autres usagers pourrait être envisagée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Christian Grobéty
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Ingrid Mamin - Jean-François Treyvaud
	SOCIALISTE	Nicolas Bastard - Michel Culand
	UDC	Guillaume Jung
	VERTS	Jules Klay

6.2. Préavis municipal N° 24/2017 - Budget 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6.3. Préavis municipal N° 25/2017 - Budget 2018 du Fonds culturel Riviera (FCR)

M. M. Rohrer constate que le préavis a été transmis aux conseillers ce matin par courriel et déposé ce soir sur les sièges. Les groupes n'ont donc pas eu le temps d'en discuter. Le Fonds culturel Riviera représente une charge importante pour les communes. Malgré la baisse de fr. 1.50/habitant proposée, il plaide pour une non entrée en matière ce soir et demande que ce point soit agendé en bonne et due forme à la prochaine séance du Conseil communal. Il n'y a pas d'urgence absolue à traiter ce point aujourd'hui, qui plus est sans que les groupes aient pu prendre connaissance du dossier.

M. le Président indique que la commission intercommunale se réunit mardi 31 octobre prochain.

M. G. Chervet rappelle qu'il s'agit ce soir du dépôt du préavis. La décision sera prise lors de la séance du mois de décembre. Il en va de même du préavis relatif au budget de la commune, qui a lui aussi été déposé sur les chaises mais dont il n'y a pas lieu de débattre ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (FCR).

6.4. Préavis municipal N° 26/2017 - Réponse au postulat de M. Pierre Frey (LTDPL & PBD) « FCR, de la nécessité de réviser les critères d'éligibilité des institutions bénéficiaires »

M. M. Rohrer indique que, s'il est exact que la Municipalité n'a pas compétence pour répartir les ressources du Fonds culturel, le Conseil communal a le pouvoir de refuser le budget alloué au FCR et de décider du retrait de la commune de ce dernier. Il s'agit là d'un élément capital pour apprécier notre capacité à faire changer les choses ou notre disponibilité à continuer à subir une situation gravement préjudiciable. Les critères d'éligibilité définis en 2000/2001 sont formulés de manière peu précise et générale et sont sujets à révision. C'est exactement ce qui est demandé par le postulat. Le Musée suisse du jeu est une institution originale, de portée nationale, qui possède intrinsèquement des qualités qui pourraient le distinguer des autres. Mais pour y parvenir, il doit être mis en capacité de développer des expositions temporaires attractives à un rythme soutenu. Et les moyens nécessaires à cette activité peuvent précisément provenir d'une nouvelle répartition du Fonds culturel Riviera.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette De Gautard Rayroud
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Brigitte Fahrni Chiusano
	SOCIALISTE	Philippe Neyroud – Nathalie Demarta
	UDC	Ludovic Gonin
	VERTS	Geneviève Pasche
	PDC + Indépendants	Robert Baechler

6.5. Préavis municipal N° 27/2017 - Projet de budget de la Commune pour l'exercice 2018

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

M. le Président rappelle que la séance d'information relative au budget aura lieu lundi 6 novembre à la Buvette de la salle des Remparts.

**7. Rapports**

7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (Les Verts) « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »

Rapporteur : M. Nicolas Fardel

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. V. Bonvin indique qu'il suffit de regarder l'actualité, de voir l'érosion dramatique de la biodiversité dans notre pays, pour comprendre qu'il est de notre responsabilité, en tant que législateurs, de dire STOP à toutes les dérives des produits chimiques, et ce dès l'échelle locale. Aujourd'hui, nous pouvons dire OUI à une stratégie pour sortir de manière progressive et profitable de cette impasse écologique. Ce n'est pas important de seulement changer pour changer, encore faut-il comprendre les étapes qui mènent au changement, et en soi la commission a réussi à poser des bases saines pour un changement profitable pour tous. En votant OUI, on ne va pas imposer au vigneron de tourner soudainement en bio ou bio-dynamie ; on lui demande simplement d'être transparent et de dire quels sont les produits qu'il utilise, quelle stratégie il applique pour utiliser le moins de produits chimiques possible et de collaborer dans ce sens avec la Municipalité. Ce n'est pas très contraignant, mais c'est une étape réaliste et cruciale. Et surtout, symboliquement, c'est très fort ; cela prouve notre volonté d'aller de l'avant avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé des habitants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- Vu le postulat de M. Vincent Bonvin, intitulé « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

de prendre en considération le postulat de M. Vincent Bonvin « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

- 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2017 - Réponse à la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblen les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et proposition de modification du règlement du Conseil communal

Rapporteur : Mme Elisabeth Leimgruber

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée.

Mme E. Leimgruber donne lecture des articles qui ont fait l'objet d'une proposition de modification :  
Nouvel article 7 bis – Groupes / Nouvel article 7 ter – Dissolution d'un groupe / Article 46 – Composition / Article 51 – Quorum / Article 66 – Vacance / Article 75 – Commission de recours en matière d'impôts – Composition (supprimé) / Article 83 – Opérations / Article 102 – Droit de décision de la Municipalité durant une séance de Conseil communal (supprimé)

Au vote, l'ensemble de ces articles sont adoptés à l'unanimité tels que modifiés. Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, elles aussi à l'unanimité. Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 12/2017,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'approuver la révision du Règlement du Conseil communal tel que présentée ;
  2. de considérer que le préavis municipal N° 12/2017 répond à la motion de M. Yohan Ziehli (UDC) « Comblen les lacunes du règlement concernant les groupes politiques au sein du Conseil » et de considérer celle-ci comme réglée.
- 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2017 - Réponse à la motion de M. Etienne Balestra (PS) « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires »

Rapporteur : M. Ludovic Gonin

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. D. Langelaan souhaite intervenir au sujet de la rédaction des rapports, ayant entendu quelques remarques à propos du présent document. Il ne prétend pour sa part pas rédiger des rapports de qualité, bien au contraire, ayant commis de nombreuses erreurs par le passé, ayant eu systématiquement besoin de ses collègues de commission pour corriger des fautes grammaticales et orthographiques et s'étant fait taper plusieurs fois sur les doigts par le Greffe municipal pour des retards. Chaque conseiller exerce une fonction de milice et personne ne s'attend à ce que les rapports soient d'une particulière qualité littéraire. Mais il existe des moyens qui permettent d'améliorer la qualité des rapports, comme s'y prendre suffisamment à l'avance pour bénéficier des remarques des autres commissaires. C'est extrêmement important non seulement pour corriger des erreurs grammaticales ou orthogra-

phiques, mais surtout pour que chacun soit au clair sur le contenu et que le Conseil puisse parler non pas du document lui-même, mais du fond, ce qui permet de raccourcir les débats. Il rappelle que le président ne doit pas obligatoirement être le rapporteur. On peut demander à quelqu'un d'autre de rédiger le rapport. Pour en revenir au contenu du présent document, ayant été membre de la commission, il peut malgré tout attester que le contenu du rapport lui a semblé exhaustif et soulève les points qui ont été discutés en commission.

M. L. Gonin n'a qu'une seule réponse à donner à cette intervention. « Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout » (Jules Arsène Arnaud Claretie).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président remarque qu'un amendement est proposé par la commission.

M. L. Gonin rappelle que la commission propose, à l'art. 7 « Perception de la taxe », de supprimer, au point 1, les termes « à la vente de la parcelle ou », et de supprimer le point 2.

Au vote, l'amendement de la commission est adopté à la majorité (deux avis contraires et un certain nombre d'abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (un certain nombre d'abstentions), comme suit :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 13/2017,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. de prendre acte que le préavis municipal N° 13/2017 répond à la motion de M. Etienne Balestra et consorts « Mesures d'aménagement du territoire et financement des équipements communautaires » ;
  2. d'approuver le règlement annexé concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds tel qu'amendé à son art. 7 ;
  3. de charger la Municipalité et ses services de toutes les suites utiles.
- 7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2017 - Réponse au postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme M. Brüssow rappelle qu'une commission siège pour prendre une décision ; elle doit donc dire oui ou non. Dans le cas présent, la majorité des commissaires a décidé de s'abstenir. Le postulat laisse beaucoup de place à l'interprétation. La Municipalité a répondu négativement en lisant le postulat à la lettre. Les commissaires auraient préféré trouver une interprétation qui laisse la place aux idées instructives et didactiques. Ne souhaitant toutefois pas refuser le préavis, la commission a donc formulé des vœux afin de sensibiliser la Municipalité à ces propositions. En ayant confiance que ces vœux recevront un bon accueil de la part de la Municipalité, la commission demande donc au Conseil d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (sept avis contraires et un grand nombre d'abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 18/2017,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 18/2017 répond au postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et gazon, plantons fruits et légumes » et de considérer celui-ci comme réglé.

- 7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2017 - Réponse au postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »

Rapporteur : M. David Langelaan

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche tient à remercier particulièrement M. le Syndic pour son ouverture lors de la séance de la commission. Même s'il n'était a priori pas acquis à l'idée de développer des itinéraires pour les vélos et les piétons, il a accepté le dialogue et s'est dit prêt, même si cela ne paraît pas aisé, à produire une carte des chemins piétonniers existants et à créer dans notre commune et à en faire de même pour les cyclistes. Merci aussi à M. le Syndic d'avoir proposé de mettre ces cartes à disposition de tous sur le site de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (six abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 19/2017,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 19/2017 répond au postulat Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce – Favoriser les flux de piétons et de cyclistes » et de considérer celui-ci comme réglé.

7.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2017 - Demande de crédit de Fr. 500'120.-- pour financer la partie située sur le territoire de la commune de La Tour-de-Peilz du réaménagement du chemin des Boulingrins et la construction d'un giratoire sur la route de Blonay

Rapporteur : Mme Geneviève Pasche

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme G. Pasche remarque que c'est par un oui du bout des lèvres, un oui résigné, que la commission a conclu son rapport. La dimension intercommunale du projet a été la principale raison de cette acceptation. L'ensemble de la commission regrette que la sécurité des cyclistes n'ait pas été suffisamment prise en compte. Le chemin des Boulingrins semblait une belle opportunité pour offrir à la population de la Riviera une route à mi-côte qui représente le 1<sup>er</sup> tronçon d'une alternative à la 780a. Mais la belle aubaine a tourné court. La réfection de la route telle qu'elle est présentée aurait parfaitement répondu aux besoins des années 1960-70, mais ne répond plus à ceux de 2017, où la mobilité douce, et notamment la sécurité des cycles, aurait dû avoir pignon sur rue. Pour les Verts, les deux grandes faiblesses de ce projet sont, d'une part, la vision passéiste du projet, où la sécurité des vélos se limite à une solution placebo. Les bandes cyclables discontinues ne protégeront que très imparfaitement les cyclistes sur une route où la circulation est amenée à s'intensifier. Cette solution boiteuse semble avoir été rajoutée au dernier moment pour calmer les esprits des promoteurs du vélo et des cyclistes. Les automobilistes eux-mêmes en feront les frais, eux qui estiment souvent que les vélos sont des dangers publics et qui n'aiment guère devoir ralentir à cause d'eux. D'autre part, le projet à court terme, voire à très court terme, centre la réflexion sur l'existant et fait fi de l'augmentation de la population prévue en amont de l'autoroute. La construction d'immeubles locatifs et de villas est planifiée depuis plusieurs années. Certains bâtiments sont déjà en cours de construction et 1'000 habitants supplémentaires sont attendus. Mais rien n'a été pensé dans cette perspective. C'est pourquoi la commission encourage vivement les municipalités des trois communes concernées à mettre à l'avenir sur pied d'égalité l'ensemble des modes de déplacement. Ainsi, les cyclistes jouiront d'une protection identique aux autres. Aujourd'hui, les chevaux obtiennent une piste en site propre et bénéficieront de cette manière d'une vraie sécurité. Pourquoi pas les cyclistes ? Ce vœu n'a rien d'extravagant, il ne fait que reprendre les incitations répétées de la Confédération à l'encontre des communes et des cantons qui sont enjoins à donner davantage de place à la mobilité douce aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des localités. La réfection du chemin des Boulingrins est très loin d'un projet idéal. Elle a pourtant fini par être acceptée par les commissaires de La Tour-de-Peilz. Pour ceux qui, comme elle, prônent une démocratie à l'échelle non seulement communale, mais aussi intercommunale, cette expérience laisse un goût amer. Ce n'est pas la première fois qu'une commission intercommunale se trouve dans cette situation. Souvenons-nous de l'Espace régional des Pléiades. Le crédit de construction avait finalement été accepté par les commissions et les conseils, malgré de nombreuses critiques faites à son endroit. L'inconvénient principal de ces préavis intercommunaux n'est pas que le débat soit avorté dans les commissions. Il a bel et bien lieu, mais le vote qui suit se doit d'être positif, même

si le préavis se révèle insatisfaisant. Une pression à la conformité pèse sur les conseillers communaux, lors des commissions et ensuite dans les différents conseils. Se positionner contre le projet semble inconvenant. Est-ce vraiment très raisonnable ? En quoi de tels projets servent-ils l'intérêt commun ? Faut-il continuer à approuver de mauvais projets ? Voilà quelques-unes des questions que soulève ce préavis sur la réfection des Boulingrins en particulier et sur les préavis intercommunaux en général.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (huit avis contraires et un grand nombre d'abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 21/2017,
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 21/2017 et à signer tous les documents nécessaires ;
  2. d'adopter en faisant siennes les propositions de réponses aux oppositions déposées à La Tour-de-Peilz et auprès des 3 communes territoriales ;
  3. d'octroyer à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 500'120.- pour la réalisation des travaux d'amélioration du ch. des Boulingrins, à prélever par le débit du compte no 9141.051.00 « Travaux – ch. Boulingrins » ;
  4. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
  5. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000.- accordé par le Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000.- ;
  6. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 19'899'578.95.
- 7.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2017 - Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Rapporteur : M. Pierre-André Bugnon

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. L. Gonin estime que nos électrices et électeurs sont maintenant habitués à ce qu'en automne la seule bonne nouvelle attendue par la presse soit de savoir s'il y a eu une augmentation de la qualité du raisin lors des vendanges. Avec en moyenne 6,8% d'augmentation, pouvant dans certains cas représenter plus de fr. 190.-/mois pour une famille de quatre personnes, l'assurance maladie tient le haut du classement. Les augmentations annoncées pour 2018 vont des transports publics, de l'essence, de la nourriture, de l'électricité, en passant par les tarifs des crèches, des unités d'accueil ainsi qu'une partie des biens de consommation courants. Le nombre de jeunes et de personnes de plus de 50 ans qui s'inscrivent au chômage a également augmenté, la facture sociale explose, la facture sécuritaire prend l'ascenseur. La seule chose qui n'augmente pas, ce sont les salaires des contribuables. La Municipalité, dans son excellent préavis, confirme sa volonté de maintenir le taux à 64% pour 2018. La syn-

thèse qui est faite résume parfaitement les excellentes raisons de ne pas modifier le taux actuel. Tous les feux sont au vert. Or, la commission des finances veut encore augmenter les impôts, certes affectés, mais c'est tout de même une augmentation sur la facture finale. Le 27 novembre 2016, les Boélands ont fait passer le message, à plus de 72%, qu'ils refusaient une hausse d'impôts. La commission des finances ignore-t-elle la volonté du peuple souverain ? Pour plus de la moitié des Suisses, il devient difficile de joindre les deux bouts. Cela fait plus d'une décennie que le projet du collège Courbet est connu. Il n'y a jamais eu d'anticipation au financement d'un tel projet nécessaire à notre commune. La commission des finances ne peut pas outrageusement mettre les Boélands continuellement devant le fait accompli juste par manque d'anticipation. C'est la raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser le rapport de la commission et à soutenir le préavis de la Municipalité.

M. M. Rohrer indique que son parti est très dubitatif face à la proposition de la commission des finances d'une hausse de 2 points d'impôts affectés en prévision de la construction du nouveau collège Courbet. Cette augmentation semble inappropriée pour le moment. En effet, moins d'une année après la votation populaire refusant une hausse d'impôts de 6 points, dont 2 liés au projet du collège Courbet, c'est se montrer peu respectueux de la volonté boélande exprimée à 72.19% le 27 novembre 2016. Ceci d'autant plus que les comptes 2016 ont bouclé sur un bénéfice net de fr. 5'374'075.-, que la marge d'autofinancement est positive à 7.8 mio et que les investissements 2017 seront très probablement financés entièrement par la trésorerie courante. La Tour-de-Peilz Libre & PBD soutient donc la Municipalité dans sa proposition de maintenir le taux d'imposition 2018 inchangé à 64%. Sensible toutefois au fait qu'une ménagère avertie anticipe les dépenses à venir en constituant des réserves, La Tour-de-Peilz Libre & PBD formule le vœu qu'une partie des bénéfices des comptes communaux soient affectés à un compte de « Réserve d'investissement pour le collège » et ceci jusqu'à concurrence de 2 points d'impôts (fr. 1'182'150.- en 2016). Il espère que la Municipalité sera sensible à cette argumentation, qu'elle prendra en compte ce vœu, que le Conseil communal soutiendra la Municipalité en maintenant le taux d'imposition 2018 inchangé et ne suivra pas l'amendement de la commission des finances.

M. M. Bloch remarque que, bien que les groupes ne se soient pas concertés ce soir pour intervenir, il semble y avoir un certain consensus quant aux conclusions. Le groupe socialiste a lu avec attention le rapport de la commission des finances. Il la remercie et reconnaît sa sagesse, sa prévoyance et sa cohérence dans sa proposition d'amender le préavis en affectant 2% pour le financement du complexe scolaire Courbet. Dans la vie courante, on économise si possible pour s'acheter une nouvelle voiture ; cela paraît donc tout à fait sage et pertinent. Toutefois, si la gauche est pleinement favorable à ces points affectés et souscrit volontiers aux arguments de la commission, elle juge le moment mal choisi. Suite à l'échec cinglant du référendum sur l'arrêté d'imposition 2017, au grand écart entre le budget et les comptes 2016, au sentiment confirmé par le budget 2018 que le ménage communal ne se porte pas si mal, les socialistes, après de longues discussions, estiment que le contribuable boéland comprendrait très mal cette proposition d'augmentation d'impôt affecté alors que le projet de collège et les investissements nécessaires pour sa réalisation n'ont pas encore été débattus, ni fait l'objet de décisions définitives devant le Conseil. Le PS est donc d'avis que cet amendement ne fera sens et sera véritablement compris par la population que planifié dans le même calendrier que le dépôt du préavis pour la construction du collège. Il recommande donc de ne pas suivre la proposition de la commission des finances et d'accepter la proposition de la Municipalité.

M. A. Raemy indique que le groupe PDC+I soutient la proposition de la Municipalité et demande au Conseil de ne pas modifier le taux d'imposition pour 2018.

M. G. Chervet ne se dit pas un chaud partisan d'une augmentation d'impôts ; on en paie toujours assez. La commission des finances a évidemment pris note d'un certain nombre d'arguments, venant pour certains des groupes qui se sont exprimés ce soir. L'année dernière, on a dit qu'il n'était pas raisonnable de proposer une augmentation de six points d'impôts d'un coup, qu'il était préférable de proposer deux points et, le cas échéant, de revenir avec deux points supplémentaires plus tard. La commission a pris note aussi du résultat de la votation populaire, tout comme du résultat positif des comptes 2016. Elle ne peut que s'en réjouir. Mais l'explication de ce résultat n'est pas clairement définie. Il y a un remboursement de charges qui n'auraient pas dû être prélevées en 2015 et qui arrivent en produits en 2016. On ne peut donc pas parler d'un résultat durable. L'évolution de l'imposition des personnes physiques n'a pas pu être clairement explicitée non plus, ni en commission, ni au Conseil communal. Le complexe Courbet (collège et salle triple), bien que non encore voté par le Conseil, semble être très largement soutenu par la totalité des groupes. Si une majorité du Conseil s'oppose aujourd'hui au projet, autant le dire tout de suite. On gagnera ainsi du temps et de l'argent. Gérer, c'est prévoir. On ne peut pas simplement attendre de devoir payer des factures pour se poser la question de savoir si on peut se permettre un investissement. La Tour-de-Peilz Libre & PBD propose de ne pas augmenter les impôts, mais d'affecter deux points, pris sur le ménage courant, au nouveau collège. Aujourd'hui, le message n'est pas à la diminution des impôts. Chacun a reçu le préavis concernant le budget 2018. On voit que les charges, les crèches, la facture sociale augmentent, les frais pour soutenir ceux qui ne sont pas forcément bénéficiaires de l'économie à l'heure actuelle augmentent, tout va à l'augmentation. Et par quoi la commune paie-t-elle les prestations qu'elle rend à ses citoyens autrement que par l'impôt ? La question fondamentale est donc de savoir si on se donne les moyens de financer nos projets ou si on rogne sur les charges de la commune, au détriment de nos concitoyens, et on repousse des investissements ce qui, dans le cas présent, serait fort dommageable. Offrir à nos enfants les outils nécessaires pour suivre une bonne scolarité est en effet un bon moyen de garantir des recettes fiscales satisfaisantes à l'avenir.

M. Ch. Anglada rappelle que plus on avance dans une législature, plus la majorité des partis rechigneront à proposer une augmentation d'impôt. En termes électoraux, ce n'est en général pas très bon. Effectivement, les charges augmentent. Il semble difficile d'imaginer d'autres options que de les financer par l'impôt, à part l'emprunt, mais il faudra de toute façon recourir à l'emprunt de manière conséquente. Augmenter les impôts de deux points semble peut-être un peu un passage en force par rapport au refus de la population de six points d'impôt l'année dernière, mais on ne revient pas avec la même proposition. Affecter deux points uniquement au complexe du collège, que semble-t-il la très large majorité du Conseil soutient, lui semble une option qui est en tout cas plus raisonnable cette année que pour la 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année de la législature.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme A. Lachat-Baechler demande que le vote sur l'amendement se fasse à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement.

M. P.-A. Bugnon rappelle la teneur de l'amendement de la commission, qui propose au point 4 (impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées) de l'arrêté d'imposition 2018, de mettre 2% pour le financement du complexe scolaire Courbet, s'ajoutant à l'impôt sur le revenu, le bénéfice et l'impôt minimum.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Blancs</u>	<u>Nuls</u>	<u>Valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
68	68	9	0	59	30	31	28

M. G. Chervet aimerait que soit expliquée, avant le vote final, quelle serait la conséquence si l'arrêté d'imposition, tel qu'amendé, était refusé.

M. le Président remarque que le délai légal pour le dépôt de l'arrêté d'imposition est fixé par le Canton au 31 octobre. En cas de refus, la loi ne serait donc pas respectée.

Personne ne demandant le scrutin secret pour le vote final, celui-ci a lieu à main levée. Les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées par 31 voix contre 21 (sept abstentions), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal N° 22/2017,
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. de fixer le taux d'impôt spécial particulièrement affecté à 2% au point 4 de l'arrêté d'imposition ;
2. de reconduire les autres articles de l'arrêté d'imposition sans changement ;
3. d'adopter l'arrêté d'imposition annexé pour l'année 2018 tel qu'amendé.

#### 8. Communications municipales

- 8.1. Communication N° 8/2017 - Mise en service de la nouvelle ligne de bus VMCV N° 209 entre La Tour-de-Peilz et la gare de Vevey
- 8.2. Communication N° 9/2017 - Acquisition du bâtiment et de la parcelle N° 62 auprès de Romande Energie SA

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

#### 9. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. G. Helbling indique que, le Conseil intercommunal du SIGE ne se réunissant pas ce mois, la commission des finances, dont il fait partie, prendra position sur le prochain budget 2018 du SIGE lors de sa séance du 1er novembre. Pour La Tour-de-Peilz, on notera des travaux concernant le poste Assainissement/Renouvellement de fr. 10'000.- afin de terminer les infrastructures dans la station de pompage de la Becque, ainsi que fr. 90'000.- prévus pour la station de pompage du Port en complément de travaux concernant le poste Distribution/Investissement de fr. 100'000.- pour la chambre de Burier, au chemin du Vallon. Le chemisage du collecteur en traversée sous l'Ognonnaz figure également au

budget 2018. Suite à l'introduction de la taxe au sac, le réseau des collecteurs principaux du SIGE se voit régulièrement surchargé de déchets de natures étrangères, déchets reconnus en augmentation lors de leur réception dans les deux stations d'épuration de Vevey et de Clarens traitant également les eaux usées (EU) déversées par le système séparatif de La Tour-de-Peilz. Considérant que le SIGE ne communique pas sur les conseils à donner aux usagers, un message dans le bulletin communal en rapport avec ces incivilités lui semblerait des plus adapté.

## 10. Propositions individuelles et divers

M. le Président rappelle que le repas de fin d'année du Conseil communal aura lieu le 13 décembre prochain, à l'issue non pas de la dernière séance de l'année mais de l'éventuelle séance de réserve, ou de manière autonome s'il n'était pas nécessaire d'en tenir une.

Mme Ch. Hausherr de Maddalena remercie Police Riviera, qui est intervenue à l'issue de la dernière séance suite au vol à l'arraché dont elle a été victime à l'avenue des Mousquetaires alors qu'elle discutait avec Mme A. De Gautard Rayroud. Merci pour le soutien dont elles ont bénéficié toutes les deux durant cette période difficile.

M. le Président pense que ces propos donnent d'autant plus de poids aux applaudissements de début de séance envers nos agents.

M. M. Bloch remarque que plusieurs votes ce soir ont donné lieu à un nombre important d'abstentions. C'est à son avis le signe grave d'un défaut de démocratie. Théoriquement, un conseiller n'est pas là pour s'abstenir, mais pour voter oui ou non à un projet. Si le nombre élevé d'abstentions se révèle fréquent, c'est que les choses sont mal définies, pas claires. Il invite donc la Municipalité à être très attentive aux remarques qui ont été formulées ce soir par des conseillers et des conseillères, parce que cela montre qu'il y a une certaine insatisfaction sur la manière dont les projets sont amenés.

M. G. Chervet rappelle que le droit de vote existe en Suisse. La population l'exerce ou ne l'exerce pas. De manière générale, moins de 50% de la population qui a le droit de vote l'utilise. L'abstention est possible, c'est une liberté. Quand on n'est pas présent à une séance du Conseil communal, il paraît logique de s'abstenir lors de l'adoption du procès-verbal la fois suivante. Pour sa part, il invoque le droit, de temps en temps, de ne pas avoir un avis tranché sur un objet ou un autre. L'abstention est une manière plus sage que de dire purement et simplement non, comme le font certains.

M. G. Helbling intervient au sujet de l'acquisition du bâtiment de Romande Energie sis sur la parcelle n° 62. Sans revenir sur le prix d'achat de cet appartement adossé à un immeuble voisin, au demeurant fort élevé pour ce genre de bâtiment d'affectation initiale méconnue et de faible volumétrie, il souhaiterait recevoir l'assurance que ces locaux, préalablement à l'achat, ont fait l'objet d'un état des lieux envisageant une remise en conformité par son propriétaire avant toute affectation ultérieure, en matière de désamiantage, de suppression de pollutions électromagnétiques, de démontage d'infrastructures inadaptées à l'usage de la chose et de remise en état de sa façade latérale, détériorée par la présence de tags de grande ampleur.

Sa seconde intervention concerne le marquage des bandes cyclables sur les chaussées communales, qui permettent d'offrir un espace de circulation pour les vélos adapté aux contextes d'une circulation à vitesse élevée. Le marquage jaune est vétuste, voire inexistant sur des portions de routes en traversée telles que la déserte du gymnase de Burier à la route de Chailly ou la courbe bordant la plage de la Maladaire à la route de St-Maurice et, par analogie, le marquage au sol de la ligne continue

blanche. Il demande à la Municipalité de signaler cette situation à l'ASR en vue d'une prochaine remise en conformité.

M. M. Wüthrich revient sur la communication municipale N° 8/2017. Suite à l'initiative de La Tour-de-Peilz Libre & PBD, matérialisée par une interpellation déposée lors de la séance du 28 juin 2017, la Municipalité a très rapidement pris contact avec les VMCV. Un grand merci à elle au vu des délais très courts qui restaient jusqu'au changement d'horaire du 11 décembre. Les membres de La Tour-de-Peilz Libre & PBD sont extrêmement satisfaits de cette nouvelle ligne qui s'est faite en étroite collaboration avec les VMCV. La création de cette ligne à l'indicateur officiel facilitera toute initiative en vue d'augmenter le nombre de courses en fonction de la demande. La Tour-de-Peilz Libre & PBD continuera ses démarches afin de développer l'offre en transports publics sur la commune. Il semble que la ligne 203, qui fait la boucle sur le territoire communal, rencontre différents problèmes et nécessitera une réactualisation dans les années à venir. La Tour-de-Peilz Libre & PBD ne peut qu'encourager chacun vivement à utiliser cette nouvelle ligne 209 qui reliera les hauts de la commune en direction de Vevey le matin et le soir aux heures de pointe.

M. Ch. Anglada intervient au sujet des jeux d'eau de la place des Anciens-Fossés, qui remportent un franc succès tant auprès des jeunes que des moins jeunes. S'il y a beaucoup d'enfants qui jouent à cet endroit, il y a aussi des personnes plus âgées qui surveillent et accompagnent ces jeunes et se retrouvent assis sur les bancs qui jouxtent cet ensemble. Ces bancs, contrairement à d'autres espaces sur la place, n'ont ni dossiers ni accoudoirs. Pour des personnes plus âgées ou en moins bonne santé, rester longtemps assis sur ces espèces de sièges n'est pas très confortable. Serait-il possible de profiter de la période de moindre utilisation de la place pour installer dossiers et accoudoirs ? Ce geste serait certainement très apprécié par la population.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 22h00.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

Y. Ziehli

C. Dind